

Séminaire de lancement du PRST4 Synthèse de l'atelier 3

Maintenir la dynamique des groupes de travail tout au long de la mise en œuvre : réflexions croisées en matière de fonctionnement interne

Informations utiles sur la thématique abordée :

L'évaluation du PRST3 avait soulevé plusieurs enseignements :

- Une forte concentration de la charge sur une seule personne, le pilote du GT
- Une hétérogénéité dans les dynamiques des groupes, notamment en matière d'assiduité aux réunions et d'implication dans les travaux inter-sessions
- Des groupes qui se sont « essouffés » en cours de plan

Dans le cadre de la préfiguration du PRST4, en février 2021, un atelier a été consacré au fonctionnement des groupes de travail. Il a alimenté la réflexion pour inscrire de nouveaux principes de fonctionnement dans la charte partenariale du PRST4 et proposer des ressources supplémentaires :

- Clarification des rôles de chacun (pilote / contributeur / institution d'origine / DREETS / gouvernance)
- Organisation de la continuité du pilotage des GT : principe d'un co-pilotage (binôme) retenu + engagement de remplacement par l'institution employeuse en cas de départ ou d'absence
- Nomination d'un référent PRST, interlocuteur de la DREETS, dans chaque institution signataire afin de faciliter la mobilisation des contributeurs et/ ou leur remplacement si défection → effectif pour les principales institutions présentes dans les groupes, mais pas pour toutes
- Incitation à répartir les rôles et la charge de travail au sein des GT en s'appuyant notamment sur les compétences et les motivations
- Nouvelles ressources pour soutenir le travail des pilotes et contributeurs : plateforme collaborative, kit d'accueil de nouveaux membres, ateliers de soutien aux pilotes...
- L'idée de définir un « règlement intérieur » propre à chacun des groupes au démarrage des travaux a été par ailleurs évoquée.

Objectifs fixés pour l'atelier :

L'objectif était d'outiller plus concrètement les groupes pour qu'ils puissent définir au lancement des travaux leur organisation et leurs règles de travail internes de nature à :

- maintenir la mobilisation et la motivation dans la durée,
- répartir l'investissement attendu sur l'ensemble des parties en présence, en tenant compte des compétences, expertises et disponibilités de chacun.e
- ...de sorte à garantir une « production » pertinente, régulière, conforme au calendrier de travail fixé et prévenir un essoufflement tant collectif qu'individuel.

Résultats des travaux :

1. Les incontournables pour démarrer un groupe

Avant de se fixer des règles de fonctionnement du groupe, les participants ont souligné la nécessité de rappeler un certain nombre d'incontournables :

- **Partager le(s) objectif(s) du groupe**

Ce préalable est crucial compte tenu des injonctions contradictoires de la phase de construction de la fiche action (co-construction partenariale dans l'urgence). La fiche action peut être complexe à décrypter pour ceux qui ne l'ont pas rédigée. L'arrivée de participants en fin du processus de construction peut rendre nécessaire une mise au point sur les projets qui seront travaillés afin d'embarquer l'ensemble du groupe dans le projet. Cette mise au point se doit d'être réinterrogée régulièrement.

- **Clarifier le(s) objectif(s) du collectif qui se réunit :** *quels liens avec la fiche action globale ; avec les autres groupes projets de la même fiche action...*
- **Préciser le nom du collectif (groupe / sous groupe / projet) :** *quel nom utiliser dans la communication par courriel, les dossiers du groupe sous la plateforme INTERSTIS*
- **Discuter d'éventuelles réorientations opérationnelles le cas échéant :** *précisions dans la mise en œuvre, cible, calendrier, ...*

- **Favoriser l'échange entre personnes qui ne se connaissent pas/ n'ont jamais travaillées ensemble dans un cadre partenarial**

- **Créer du lien au démarrage pour permettre l'échange (convivialité)**
- **Poser des valeurs communes dans le groupe :** *écoute (ne pas tous parler en même temps), bienveillance...*
- **Éviter les acronymes pour faciliter l'intégration des participants aux groupes**

2. Checklist de sujets à aborder par les GT pour définir leurs principes de fonctionnement au lancement des travaux

Voici **une liste non exhaustive des points à questionner** lors d'une des premières réunions du groupe de travail afin de définir les modalités de fonctionnements de son groupe de travail. Chaque groupe aura ses règles propres en fonction du sujet choisi, des participants, de leur charge de travail, de leur situation géographique...

- **Identifier les compétences, fixer les rôles, responsabilités**

- **A-t-on toutes les compétences nécessaires pour atteindre l'objectif fixé ?** *Evaluer la nécessité de rechercher des contributeurs autres ; tenir compte du groupe PRST communication, possibilité d'études du Service Etudes, Statistiques et Evaluation de la DREETS...*
- **Taille du groupe en fonction des objectifs des réunions :** *travailler en plénier / faire des sous-groupes pour avancer plus rapidement sur certains sujets*
- **Répartition de la charge de travail ?**
 - **Animateur / maître du temps / prise de note / rédaction d'un premier jet de CR...**

- **Pilotage** : *a-t-on bien un pilote et un copilote ? interroger la répartition de la charge (préparation de l'ordre du jour, envoi de la relance) et d'éventuels besoins de formation à l'animation / pilotage*
- **Contributeurs** : *interroger le niveau de contribution possible au regard de la charge de travail ; impliquer les contributeurs*
- **Quelle logistique autour des réunions ?**
 - **Format des réunions :**
 - **Visio/présentiel/hybride ?**
Attention : il peut être nécessaire de définir une certaine modalité au démarrage favorisant l'échange et la convivialité puis de changer par la suite
 - **Fréquence des réunions ? Délai de planification ?**
 - **Durée des réunions ?**
 - **Relevé de décisions/CR ?**
 - **Quels moyens de diffusion / partage / d'interactivité? (plateforme Interstis ? courriel ? autres...)**
- **Leviers et freins à l'engagement individuel (aspects motivationnels)**
 - **Désigné volontaire ou choix du participant**

Faute de temps suffisant le rôle de la DREETS et les modalités de formalisation des règles de fonctionnement du groupe n'ont pas été abordées.